

# VALORISATION DE CRÉDITS ACQUIS DANS UN AUTRE ÉTABLISSEMENT OU UNE AUTRE ORIENTATION

Formulaire de demande  
à remettre avant le 15/9/2020

Les descriptifs des cours et les bulletins de notes justifiant la réussite des cours suivis doivent être joints à la demande. Les demandes incomplètes ne seront pas traitées.

Par la présente, je souhaite introduire une demande de valorisation de crédits :

NOM : .....

PRÉNOM : .....

ORIENTATION : .....

Année d'études : .....

Je déclare

- Que toutes les informations et documents fournis sont corrects et véritables
- Avoir été prévenu(e) que toute fausse déclaration ou falsification dans la constitution de mon dossier d'admission ou d'inscription est constitutive de fraude à l'inscription.

Date : .....

*Signature de l'étudiant :*

*Précédée de la mention « lu et approuvé »*

## Architecture d'intérieur M1

Merci de joindre le/les bulletins prouvant la réussite des cours ainsi que le descriptif détaillé du/des cours

Cours Saint-Luc			Cours suivi équivalent					Décision	
Intitulé cours	Code cours	Crédits	Ecole	Intitulé cours	Code cours	Crédits/Heures	Note /20	Accepté/ Refusé	Code de refus
<b>Atelier option</b>	<b>A4600</b>	18							
<b>Gestion</b>	<b>A4341</b>	4							
<b>Eclairage</b>	<b>A4460</b>	2							
<b>Construction théorie</b>	<b>A4430</b>	4							
<b>Méthodo mémoire</b>	<b>A4061</b>	2							
<b>Histoire de l'art</b>	<b>A4000</b>	2							
<b>Informatique</b> (cours à choix)	<b>A4420</b>	4							
<b>Recherche et projets</b> (cours à choix)	<b>A4710</b>	4							
<b>Construction pratique</b> (cours à choix)	<b>A4810</b>	4							
<b>Méthodo mémoire</b>	<b>A4062</b>	2							

<b>Actu culturelles</b>	<b>A4080</b>	2							
<b>Mémoire</b>	<b>A4151</b>	4							
<b>Droit</b>	<b>A4130</b>	4							
<b>Mobilier</b> (spécialité mobilier)	<b>A4450</b>	4							
<b>Théorie du design</b> (spécialité mobilier)	<b>A4140</b>	2							
<b>Design mobilier atelier</b> (spécialité mobilier)	<b>A4601</b>	6							
<b>Théorie de l'urbanisme</b> (spécialité scénographie)	<b>A4141</b>	2							
<b>Espace urbain atelier</b> (spécialité scénographie)	<b>A4601</b>	6							
<b>Muséographie</b> (spécialité scénographie)	<b>A4081</b>	4							
<b>Histoire de l'architecture</b> (spécialité patrimoine)	<b>A4001</b>	2							
<b>Histoire et théorie de la restauration</b> (spécialité patrimoine)	<b>A4140</b>	2							
<b>Patrimoine bâti</b> (spécialité patrimoine)	<b>A4601</b>	6							
<b>Déontologie de la restauration</b> (spécialité patrimoine)	<b>A4010</b>	2							

## Architecture d'intérieur M2

Merci de joindre le/les bulletins prouvant la réussite des cours ainsi que le descriptif détaillé du/des cours

Cours Saint-Luc			Cours suivi équivalent					Décision	
Intitulé cours	Code cours	Crédits	Ecole	Intitulé cours	Code cours	Crédits/Heures	Note /20	Accepté/ Refusé	Code de refus
Mémoire	A5150	10							
Atelier	A5601	16							
Stage	A5981	11							
Suivi du mémoire	A5060	1							
Suivi du mémoire	A5061	2							
Actu culturelles	A5080	2							
Atelier de la spécialité	A5600	14							
Mobilier (spécialité mobilier)	A5450	4							
Dramaturgie (spécialité scénographie)	A5850	4							

<b>Histoire et actualité des arts mobilier</b> (spécialité patrimoine)	<b>A5002</b>	2							
<b>Histoire de la restauration</b> (spécialité patrimoine)	<b>A5011</b>	2							

L'étudiant aura connaissance des décisions de valorisation de crédits/dispenses via son PAE (Programme Annuel d'Études).

Les motifs pouvant être mentionnés dans la case décision correspondent à :

1. Le contenu du cours suivi et les compétences développées ne sont pas équivalents au contenu et compétences du cours que l'étudiant souhaite valoriser ;
2. Le nombre de crédits acquis est insuffisant pour pouvoir être considéré comme équivalent ;
3. Le dossier remis par l'étudiant est incomplet et insuffisant pour permettre à la Commission programme d'apprécier le contenu et les compétences développées au sein du cours suivi ;
4. La demande de valorisation doit porter sur l'entièreté du cours, elle ne peut pas être partielle ;
5. Seuls les cours suivis de l'enseignement supérieur peuvent être valorisés ;
6. Le programme d'études d'un étudiant qui accède, via une admission personnalisée à une année diplômante, ne peut comptabiliser moins de 60 crédits ;
7. Les crédits présents à la valorisation n'ont pas été acquis par l'étudiant.

8. ....  
.....  
.....

9. ....  
.....  
.....

**Procès-verbal de la Commission Programme  
(à compléter par l'ESA)**

Sur base des documents fournis par l'étudiant et/ou des tests effectués, la Commission programme s'est réunie ce ..... et a pris décision. Celle(s)-ci est/sont notifiée(s), et en cas de refus motivée(s), en regard de chaque cours ayant fait l'objet d'une demande de valorisation

Signature des membres de la Commission Programme